

**Extrait N° 5 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal**

Séance ordinaire du 19 MARS 2010

L'an deux mil dix, le dix neuf mars à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le **10 mars 2010** et que le nombre des membres en exercice étant de **29**, le nombre des membres présents est de **25**.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - Mme BAILLIF Line Rose - Mme ZETTOR Jacqueline - M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline - M. ESCHYLE Gilles – Mme MEZINO Sylvaine - M. BENARD Alex – Mme HEBERT Monique - M. RIVIERE Lucien - Mme MARCHAND Gladys - Mme LAMOLY Viviane - M. SERMANDE Jean Pierre - Mme RIVIERE Suzette - Mme JULLIEN Marie Josée - Mlle ROMAINSTAL Géraldine - Mme CADAS Isabelle - Mme BARET Liliane - M. CLOTAGATIDE Vincent - Mme CADERBY Colette - M. FERRERE Eric - M. GRONDIN Jacki - M. REMY Michel.

Absent : M. BADER Ricardot*

Procuration : M. DENNEMONT Jean Daniel a donné mandat à M. RIVIERE Lucian - M. FRINGUE Mickaël a donné mandat à Mme MARCHAND Gladys - RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. MONDON René - Mme BETON Fernande a donné mandat à M. FERRERE Eric.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de M. CLOTAGATIDE Vincent comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, M. CLOTAGATIDE est désigné pour en assurer les fonctions.

- M. BADER Ricardot est arrivé au cours de la discussion de la 2^{ème} affaire.

AFFAIRE N° 5 / Adoption du Budget Primitif 2010
- Annexe de l'eau potable

Le projet de budget annexe de l'eau potable se présente comme suit pour l'exercice 2010 :

	Dépenses : 1 360 274	Recettes : 1 360 274
Fonctionnement	430 637	430 637
Investissement	929 637	929 637

La répartition dans les différents chapitres est :

Pour la section de fonctionnement :

En recettes :

Chap. 70 – Vente d'eau	376 000
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 637

En dépenses :

Chap. 011 – Charges à caractère général	77 000
Chap. 66 – Charges financières	28 421
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	189 057
Chap. 023 – Virement à la section d'investissement	136 159

Pour la section d'investissement :

En dépenses :

Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	54 637
Chap. 16 – Emprunts et dettes assimilées	26 700
Chap. 20 – Frais d'études	45 000
Chap. 23 – Immobilisations en cours	773 300
Chap. 041 – Opérations patrimoniales	30 000

En recettes :

Chap. 27 – Créances sur transfert de droit	30 000
Chap. 021 – Virement de la section d'exploitation	136 159
Chap. 041 Opération patrimoniales	30 000
Chap. 040 – Opérations de transfert	189 057
Chap. 16 – Emprunts	544 421

Pour ce budget, il s'agit essentiellement de prendre en compte :

- les coûts liés à la réalisation d'un schéma directeur
- la poursuite des études et travaux prévus au programme de modernisation et d'extension du réseau.

Le conseil municipal est invité à :

- fixer le niveau de vote par chapitre ou article
- voter le budget.

Le conseil municipal, après examen du document budgétaire et après avoir entendu les explications du Maire, délibère et :

- **A l'unanimité**, décide de voter le budget au niveau du chapitre, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.
- **A la majorité absolue (1 abstention : M. GRONDIN Jacki)** adopte les différents chapitres tels que ci-dessus proposés, tant pour la section de fonctionnement que pour la section d'investissement.

En conséquence, le **Budget Primitif 2010 de l'eau potable** est arrêté comme suit en balance générale :

	Dépenses : 1 360 274	Recettes : 1 360 274
Fonctionnement	430 637	430 637
Investissement	929 637	929 637

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,